

# Procès-verbal de la réunion ordinaire du Conseil d'établissement tenue le mardi 6 octobre 2015 à 19h00

ÉCOLE LES BOCAGES, 4832 DES LANDES, ST-AUGUSTIN, QUÉBEC

## Étaient présents :

Diane Alary	Valérie Deilhes	Félix Meisels
Philip Boumansour	Roseline Drolet	Guylène Plante
Marie-Christine Côté	Sébastien Gobeil	Mélissa Robin
Marie-Andrée Couillard	Sonia LeBlanc	Lyne Watier

## Était absente :

Chantale Coulombe

## 1. Ouverture

### 1.1 Vérification du quorum et ouverture de l'assemblée

Mme Couillard débute l'animation de la réunion jusqu'à ce que le nouveau président ou la nouvelle présidente soit élu(e). La moitié des parents et des membres étant présente, le quorum est atteint. Elle mentionne que la majorité des documents auxquels on fera référence pendant les réunions seront envoyés préalablement par courrier électronique et que des copies seront toujours disponibles sur place.

### 1.2 Adoption de l'ordre du jour

Mme Couillard présente brièvement l'ordre du jour de la réunion.

On y effectue les modifications et ajouts suivants :

- Inversion des points 1.2 et 1.3
- Modification du point 5 « Informations » par « Adoption »
- Ajout du point 4.4 Mot de la commissaire
- Inversion des points 6.2 et 6.3
- Ajouts des points suivants à la section « Varia » :
  - 7.1 Suivi échange de courriels semaine dernière
  - 7.2 Frais service de garde
  - 7.3 Module de jeu cour des petits

Il est proposé par Mme Valérie Deilhes d'adopter l'ordre du jour de la réunion du 6 octobre 2015. Adopté à l'unanimité. **C.E.-25-15-16-001**

### **1.3 Présentation des membres**

Mme Couillard demande à chacun des membres du Conseil d'établissement de se présenter et d'expliquer brièvement ce qui motive leur choix d'en faire partie.

## **2. Formation du Conseil d'établissement**

### **2.1 Adoption des règles d'élection**

Mme Couillard présente aux membres les règles d'élection pour les postes de président, de vice-président et de trésorier ainsi que les responsabilités reliées à ces titres.

Il est proposé par Mme Marie-Andrée Couillard d'adopter les règles d'élection. Adopté à l'unanimité. **C.E.-25-15-16-002**

### **2.2 Nomination d'un président d'élection et d'un scrutateur**

Mme Marie-Andrée Couillard est nommée présidente d'élection et Mme Roseline Drolet sera scrutatrice.

### **2.3 Élection du président**

M. Meisels propose Mme Lyne Watier au poste de présidente. Cette dernière accepte de poursuivre son travail à titre de présidente et est nommée présidente du Conseil d'établissement pour un second mandat d'un an.

### **2.4 Élection du vice-président**

M. Gobeil propose M. Félix Meisels au poste de vice-président. Ce dernier accepte et est nommé vice-président du Conseil d'établissement pour un mandat d'un an.

### **2.5 Élection du trésorier**

M. Gobeil propose M. Philip Boumansour au poste de trésorier. Ce dernier accepte et est nommé trésorier du Conseil d'établissement pour un mandat d'un an.

### 3. Ouverture (suite)

#### 3.1 Mot de la nouvelle présidente

Mme Watier remercie tous les membres pour leur appui et ajoute qu'elle reprend le rôle de présidente avec plaisir pour sa dernière année en tant que parent de l'école. Elle affirme beaucoup apprécier les échanges conviviaux entre les membres et est heureuse de constater que tous les cycles sont représentés par les parents et les enseignants.

#### 3.2 Adoption et suivis au procès-verbal du 9 juin 2015

Les modifications suivantes sont apportées au procès-verbal de la réunion du 9 juin 2015 :

- Section « Absents » : On corrige le nom « Valérie Deilhes ».
- Point 4.1 au 2<sup>e</sup> paragraphe : On aurait dû lire « Mme Couillard mentionne que le comité s'est réuni avec M. Meisels *et Mme Watier* afin de clarifier... ».
- Point 4.1 au 2<sup>e</sup> paragraphe : On remplace le terme « objectifs » qui apparaît à trois reprises par l'expression « axes d'intervention ».

Il est proposé par Mme Marie-Christine Côté d'adopter le procès-verbal de la réunion du 9 juin 2015, avec les modifications proposées. Adopté à l'unanimité. **C.E.-25-15-16-003**

#### 3.3 Adoption des règles de régie interne

*Voir document « Règles de régie interne du Conseil d'établissement de l'école Les Bocages »*

Mme Couillard propose les modifications suivantes :

- Article 5 : On donne des spécifications sur la composition du Conseil d'établissement de l'école Les Bocages, à savoir qu'il peut comporter jusqu'à 14 membres, dont 3 enseignants, 1 membre du personnel non enseignant (poste actuellement vacant), 1 membre du personnel de soutien, 1 éducateur du service de garde, 6 parents et 2 membres de la communauté (postes actuellement vacants). Le directeur est enlevé de la liste puisqu'il n'est pas un membre du Conseil d'établissement.
- Article 16 : On corrige la dernière phrase « En cas de partage des votes, le président ou *la* présidente a voix prépondérante (art. 63). »
- Pagination du document

M. Meisels affirme trouver le document bien fait, mais difficile à comprendre si on n'a pas la loi à proximité. Il demande à ce qu'on ajoute en annexe 1 les articles de loi cités dans le document. Les membres sont en accord avec sa suggestion. Il se questionne par ailleurs sur l'article 17, à savoir si le nombre de votes doit apparaître dans le procès-verbal à chacune des résolutions. Selon les articles 16 et 17, il semblerait que toutes les décisions doivent être

votées alors que ce n'est pas le cas en réalité, à moins que le vote ne soit demandé par un des membres. La modification suivante est donc apportée :

- Article 16, 2<sup>e</sup> phrase : On modifie le terme « votée » par « adoptée ».

Mme Drolet précise qu'une décision peut être adoptée à l'unanimité, adoptée à la majorité (si un vote est demandé) ou refusée. C'est uniquement dans le cas d'un vote qu'on inscrit au procès-verbal le nombre de membres qui sont pour ou contre la proposition ainsi que le nombre d'abstentions. Il sera donc maintenant ajouté « Adopté à l'unanimité » pour chacune des résolutions prises par le Conseil d'établissement n'ayant pas nécessité de vote.

Mme Drolet se demande si l'article 18 est réellement effectif. Mme Watier confirme que lorsqu'une décision doit être prise avant la date de la prochaine rencontre, elle consulte en effet les membres par courrier électronique. Lors de la rencontre suivante, elle s'assure d'entériner cette décision afin que cette dernière se trouve au procès-verbal.

Il est proposé par Mme Valérie Deilhes d'adopter les règles de régie interne, avec les modifications proposées. Adopté à l'unanimité. **C.E.-25-15-16-004**

## 4. Informations générales

### 4.1 Mot de la direction

Mme Couillard souligne l'engagement de l'ensemble des intervenants de l'école qui forment une très belle équipe de travail, dévouée, dans le contexte politique actuel.

Par ailleurs, elle mentionne que des activités parascolaires seront offertes sous peu, mais que celles-ci n'ont pas à être approuvées par le Conseil d'établissement. Elle signale que les pratiques de basket-ball auront lieu cette année dans le gymnase des Grandes-Marées, les mardis et jeudis, puisqu'un service de transport partant de l'école des Pionniers est offert aux élèves des Bocages. Cela évitera aux parents concernés de se déplacer deux fois.

### 4.2 Mot du représentant au Comité de parents

M. Meisels, représentant au Comité de parents, aura sa première réunion le 14 octobre prochain. Un montant d'argent aurait été octroyé pour un projet spécial. À suivre...

### 4.3 Mot des représentants des membres du personnel

Mme Diane : La rentrée scolaire 2015-2016 au service de garde fut un peu particulière en l'absence de Mme Maryse Tétrault. Deux responsables viennent aider depuis septembre, mais un poste de remplacement d'une durée indéterminée vient d'être ouvert pour une personne à temps plein. Plusieurs nouveaux éducateurs dynamiques sont arrivés cette année. On semble apprécier l'utilisation du Centre socio-récréatif par les élèves du 2<sup>e</sup> cycle

plutôt que par ceux du 3<sup>e</sup> cycle qui n'étaient pas toujours présents en grand nombre. Ce changement assure donc une rentabilité accrue de cet endroit pour lequel on doit payer.

Mme Guylène : L'année est bien démarrée au 3<sup>e</sup> cycle, en particulier pour les élèves de 6<sup>e</sup> année en anglais intensif qui vivent de moins en moins d'insécurité par rapport à l'anglais.

Mme Sonia : L'année est également bien démarrée au 1<sup>er</sup> cycle, même si les élèves de 1<sup>re</sup> année ont encore besoin d'être rassurés régulièrement. Les élèves de 2<sup>e</sup> année ont quant à eux déjà commencé un projet d'herbier. Pour ce qui est des tablettes iPad, le chariot devrait être disponible vers la mi-octobre.

Mme Marie-Christine : Les élèves du 2<sup>e</sup> cycle forment deux belles cohortes d'enfants et bien des projets sont à venir. Les parents recevront le 15 octobre la première communication aux parents, qui sera déposée sur le portail cette année. Une procédure pour y accéder sera envoyée par Mme Vanessa.

Mme Mélissa : L'implication et le dynamisme de M. Karl Labbé, le nouveau concierge de jour, sont soulignés. Il sait créer des liens avec les enfants et ajoute de la magie, notamment par le décor d'Halloween installé dans le hall d'entrée, près de l'entrée du gymnase. L'accueil toujours positif de Mme Vanessa, la secrétaire, est également très apprécié.

#### **4.4 Mot de la commissaire**

Mme Drolet fait état des éléments discutés lors de sa dernière rencontre des commissaires :

- Budget de la Commission scolaire : Les coupes ont été un peu moins importantes qu'il n'avait été prévu et le budget adopté fut finalement équilibré et non déficitaire, même si plusieurs compressions ont été effectuées.
- École des Pionniers : La 4<sup>e</sup> secondaire a été implantée cette année, avec un taux de rétention élevé des élèves de 3<sup>e</sup> secondaire (70 élèves restés sur 72). La 5<sup>e</sup> secondaire sera implantée en 2016 et on espère une diminution de la migration vers le privé avec ces nouveautés. On compte déjà plus d'inscriptions en 1<sup>re</sup> secondaire cette année... Un réaménagement des locaux a eu lieu et des travaux plus importants seront réalisés en août prochain pour un montant d'environ 250 000\$.
- École Madeleine-Bergeron : Les quelque 100 EHDA qui fréquentent actuellement cette école qui dessert tout l'est du Québec déménageront à l'école des Grandes-Marées. La date n'est pas encore fixée, mais ils seront plus confortables à cet endroit. Un montant de 475 millions a été estimé pour ce déménagement important.
- Complexe sportif école De Rochembelle : La construction est débutée.
- Portes ouvertes écoles secondaires : Une grande variété de choix est offerte en plus de programmes particuliers dans les écoles secondaires de la Commission scolaire.
- Politique d'admission : La politique d'admission de la Commission scolaire des Découvreurs sera lancée en consultation sous peu avec la nouveauté d'y inclure comme critère les aires de desserte des écoles.

## 5. Adoption

### 5.1 Budget initial 2015-2016

*Voir document « Prévisions budgétaires 2015-2016 »*

Mme Couillard présente le budget initial 2015-2016 qui, habituellement, doit être adopté au printemps, mais dont l'adoption a été repoussée en raison des compressions. Il est à noter que cet exercice a été complété en partenariat avec la Commission scolaire.

Mme Couillard présente sommairement les différentes catégories du budget et explique les coupures réalisées. Au départ, on demandait à l'école de retrancher 13 519\$ à son budget, mais un montant de 110 000\$ a finalement été réparti entre les écoles de la Commission scolaire. Il a donc fallu couper 7500\$ dans différentes catégories :

- Catégorie 101 : Compressions de 1000\$ dans les projets d'entrepreneuriat
- Catégorie 101 : Compressions de 3936\$ dans l'aide individualisée aux élèves (nouvelle appellation pour l'aide aux devoirs), ce qui donne un budget de 7000\$ cette année
- Catégorie 101 : Compressions de 1569\$ dans le budget « En forme et en santé », ce qui octroie un budget de 2008\$ cette année
- Catégorie 101 : Compressions de 500\$ dans les frais de déplacements de la direction pour des perfectionnements, ce qui lui laisse 775\$ cette année
- Catégorie 106 : Compressions prévues de 7150\$ pour l'achat de livres de bibliothèque mais qui ne seront pas effectives compte tenu de la bonification de la Commission scolaire

Mme Couillard précise que certains projets pourront toujours être soutenus par la Fondation de l'école qui redistribue entre 20 000\$ et 25 000\$ à chaque année.

M. Meisels réitère son inquiétude par rapport à une réduction possible des services aux élèves. L'an dernier, il n'y avait pas eu d'impact, hormis pour l'aide à la révision des notions offerte aux élèves de 6<sup>e</sup> année qui n'avait pas été prévue dans le budget. Mme Couillard explique qu'un montant a été réservé cette année pour l'anglais intensif (catégorie 101 – réussite éducative). Ce sera aux enseignantes de 6<sup>e</sup> année de le répartir selon les besoins en orthopédagogie, méthodologie, soutien aux devoirs et révision de fin d'année.

Toutefois, en ce qui a trait aux autres services aux élèves, il y a eu une perte de 3 jours pour l'école Les Bocages en orthopédagogie puisque les besoins dans d'autres écoles sont plus criants et que la Commission scolaire a procédé à une redistribution des ressources. Par ailleurs, il n'y a pas eu de diminution des services de psychologie et d'orthophonie.

Il est proposé par M. Sébastien Gobeil d'adopter le budget initial 2015-2016. Adopté à l'unanimité. **C.E.-25-15-16-005**

## 6. Décision

### 6.1 Lancement officiel du projet éducatif

*Voir document « Projet éducatif 2015-2020 – Progresser ensemble au fil des saisons »*

Mme Couillard présente le document officiel dévoilant le nouveau projet éducatif de l'école Les Bocages pour les cinq prochaines années. Le Conseil d'établissement ayant déjà approuvé son contenu en juin dernier, l'objectif est de déterminer la façon la plus pertinente de le diffuser auprès des familles puisqu'il est trop dispendieux de faire imprimer le feuillet pour tous. Plusieurs avenues sont proposées :

- Envoi du document en PDF par courrier électronique aux parents
- Document déposé sur le site de la Commission scolaire dans le fil d'actualités
- Document déposé sur le site de l'école (même si celui-ci a besoin d'une mise à jour...)
- Présentation du document et des photos sur la télévision à l'entrée de l'école
- Création d'une page Facebook sur laquelle le document pourrait être consulté
- Présentation du document en intervention du public au Conseil des Commissaires
- Tournée des classes par la direction pour le présenter aux élèves

Après discussion, il est décidé qu'un courrier électronique explicatif incluant le document en PDF sera envoyé aux parents\*, que le document sera disponible sur le site de la Commission scolaire et qu'une tournée des classes sera réalisée par la direction.

\*Il est à noter qu'une copie papier pourra être offerte aux parents préférant cette voie de communication, s'il y a lieu. Mme Couillard vérifiera le nombre de familles concernées.

Il est proposé par Mme Valérie Deilhes d'approuver le lancement du projet éducatif 2015-2016, selon les trois avenues choisies. Adopté à l'unanimité. **C.E.-25-15-16-006**

### 6.2 Approbation des activités éducatives et des sorties pour 2015-2016

*Voir document « Programmation des sorties éducatives pour l'année scolaire 15-16 »*

Mme Couillard présente les activités éducatives proposées par chacun des niveaux aux parents par sondage, à l'exception de la programmation des activités pour les classes de 3<sup>e</sup> année qui est à venir sous peu. Elle rappelle qu'un montant de 12\$ est toujours gardé pour des activités « école » sur le montant de base :

- Préscolaire à 4<sup>e</sup> année : 60\$
- 5<sup>e</sup> année : 85\$
- 6<sup>e</sup> année : 125\$ (finissants et anglais intensif)

Mme Deilhes souhaiterait, à compter de l'an prochain, que le document explicatif précise des exemples d'activités « école » payées par le montant réservé à cet effet.

Si un parent manifeste son désaccord ayant pour cause une incapacité de payer, il est toujours possible de demander à la Fondation une aide financière ou d'absorber ce montant par l'école.

M. Meisels se questionne sur le contenu du canevas utilisé par l'ensemble des enseignants, à savoir pourquoi les parents ne peuvent pas être sondés sur chacune des activités. Mme Côté explique que la décision prise l'an dernier par les membres du Conseil d'établissement stipulait que les parents devaient accepter ou refuser l'ensemble des activités, mais qu'un espace « Commentaires » avait été ajouté à la fin. De plus, le montant de chacune des activités a été inscrit ainsi qu'une description sommaire pour plus de transparence.

M. Meisels se réjouit de l'utilisation du programme « Culture à l'école » par plusieurs niveaux. Pour ce qui est de la sortie au Salon du livre de Québec, cette sortie reste à confirmer pour les classes du 2<sup>e</sup> cycle et de 6<sup>e</sup> année puisque les inscriptions se font en novembre et que les places sont limitées.

Mme Côté se questionne sur l'utilité réelle d'une approbation des activités éducatives par le Conseil d'établissement alors que tous les parents du niveau sont sondés et que certaines activités débutent parfois avant la première rencontre. Elle se demande si une approbation du Conseil d'établissement ne devrait pas avoir lieu avant les sondages aux parents. Cette discussion ayant déjà eu lieu il y a quelques années, Mme Watier la réfère aux règles d'encadrement des activités éducatives, établies par le Conseil d'établissement qui vient plutôt vérifier par après si une activité ne contreviendrait pas à l'une de ces règles.

Il est proposé par Mme Mélissa Robin d'approuver les activités et sorties éducatives pour 2015-2016 (sauf celles de 3<sup>e</sup> année). Adopté à l'unanimité. **C.E.-25-15-16-007**

### **6.3 Activités classes de 3<sup>e</sup> année et de 5<sup>e</sup> année**

Mme Watier informe les membres qu'elle a préautorisé deux activités éducatives qui devaient débuter avant la première réunion ou avaient lieu cette semaine. Ces activités font partie de l'ensemble des activités et sorties qui ont fait l'objet d'une approbation au point précédent. Il s'agit de :

- Cours d'échecs pour les élèves de 3<sup>e</sup> année (8 cours en octobre et novembre)
- Sortie au PEPS pour les élèves de 5<sup>e</sup> année le jeudi 8 octobre en avant-midi

Mme Lyne Watier propose les activités pour les classes de 3<sup>e</sup> année et de 5<sup>e</sup> année et est appuyée par M. Félix Meisels. Adopté à l'unanimité. **C.E.-25-15-16-008**



## **6.4 Approbation des activités nécessitant un déplacement à l'extérieur ou un changement aux heures régulières**

Mme Couillard précise qu'il peut arriver qu'une activité soit ajoutée à celles déjà présentées en cours d'année. Lorsque c'est le cas, le Conseil d'établissement doit l'approuver lorsque cette dernière nécessite un déplacement à l'extérieur ou un changement à l'horaire habituel de l'école.

Deux activités ont été proposées aux élèves de 6<sup>e</sup> année le 23 octobre prochain :

- Matinée « Secondaire d'un jour » à l'école Laure-Gaudreault (transport assumé par l'école des Pionniers). Il est proposé par Mme Guylène Plante d'approuver la tenue de cette activité. Adopté à l'unanimité. **C.E.-25-15-16-009**
- Course de 3 km à l'école l'Arbrisseau en après-midi où plusieurs écoles du secteur ouest sont regroupées. Il est proposé par M. Philip Boumansour d'approuver la tenue de cette activité. Adopté à l'unanimité. **C.E.-25-15-16-010**

## **6.5 Adoption du calendrier des rencontres 2015-2016**

*Voir document « Pouvoirs du Conseil d'établissement »*

*Voir document « Liste des sujets traités par le Conseil d'établissement des écoles »*

Mme Couillard remettra à la prochaine réunion le 3 novembre prochain le calendrier officiel des rencontres du Conseil d'établissement, accompagné des sujets principaux devant être abordés. Pour le moment, elle informe les membres des dates proposées : les mardis 6 octobre, 3 novembre, 1<sup>er</sup> décembre, 2 février, 8 mars, 5 avril et 10 mai. Une rencontre pourrait avoir lieu en juin. La date restera à déterminer au besoin.

Il est proposé par Mme Guylène Plante propose d'adopter le calendrier des rencontres 2015-2016. Adopté à l'unanimité. **C.E.-25-15-16-011**

## **7. Varia**

### **7.1 Suivi échange de courriels**

*Voir les courriers électroniques découlant de celui de Mme Lyne Watier intitulé « Demande au C.E. » envoyé le 28 septembre dernier*

Mme Watier remercie les membres pour la rapidité de leur réponse lors des échanges concernant l'initiative de deux mamans de l'école désirant diffuser un document demandant aux parents de participer au mouvement de chaine humaine autour de l'école le 1<sup>er</sup> octobre dernier. Elle mentionne qu'il est plus difficile de prendre des décisions par courriel puisque la discussion est impossible entre l'ensemble des membres.

Ce courrier électronique n'a cependant pu être diffusé comme prévu puisqu'il existe une directive de la Commission scolaire attestant qu'on ne peut utiliser le courrier électronique des parents pour d'autres fins que la documentation provenant de l'école ou de la Commission scolaire. Mme Watier vérifiera auprès du directeur général si le Conseil d'établissement peut diffuser d'autres éléments comme des alternatives de camp pour la relâche dans le cas où le service de garde serait fermé.

## 7.2 Frais service de garde

*Voir document « Liste des activités payantes lors des journées pédagogiques »*

Mme Couillard présente les activités payantes planifiées par Mme Maryse l'an dernier avant que les frais de base de fréquentation du service de garde lors des journées pédagogiques n'augmentent. L'an dernier, ceux-ci étaient de 7,30\$ et ils sont maintenant de 15,93\$. Par extension, les frais pour les activités payantes augmentent considérablement.

M. Boumansour suggère de nous référer au tableau présenté au point 6.1 du procès-verbal de la réunion du Conseil d'établissement du 9 juin dernier. Celui-ci faisait le bilan des activités proposées par le service de garde lors des journées pédagogiques en 2014-2015, en mentionnant le nombre d'inscriptions par journée. On remarque que le nombre d'enfants inscrits tourne plus souvent autour de 100 plutôt que 120 ou 140 comme il est indiqué sur les prévisions de 2015-2016. On constate également que 13 activités payantes étaient proposées, comparativement à 4 uniquement cette année. Même si le montant a augmenté, on souhaite tout de même offrir des activités stimulantes, en s'assurant que ces dernières puissent être annulées dans le cas où le nombre d'inscriptions serait insuffisant. Il faudra valider cet élément avec Mme Esther. L'objectif demeure de ne pas avoir de déficit, car il faudrait absorber les couts si une activité devait être annulée...

Chacune des 4 activités payantes sont analysées :

- 13 novembre (Club Fy auquel serait ajouté un tournage pour TéléMag dans le cadre de l'émission « Regard Urbain ») : Cout onéreux mais en accord si annulation possible
- 4 janvier (Sciences en folie) : Déplacement lors d'une autre journée pédagogique si possible, car moins d'inscriptions à prévoir au retour du congé des Fêtes...
- 5 février (Kronos) : À rediscuter lors de la prochaine rencontre
- 24 mars (Atelier d'email sur cuivre) : À rediscuter lors de la prochaine rencontre

Mme Robin se demande si d'autres activités ont été envisagées. Il pourrait être intéressant d'analyser de nouvelles idées avec l'arrivée du complexe sportif à St-Augustin ou les patinoires à proximité. Dossier à suivre...

Il est proposé par Mme Lyne Watier d'offrir aux parents utilisateurs du service de garde l'activité payante du 13 novembre et l'activité payante du 4 janvier si elle peut être déplacée. Adopté à l'unanimité. **C.E.-25-15-16-012**

### 7.3 Module de jeu cour des petits

M. Meisels craint pour la sécurité des enfants dans la glissade du module de jeu situé dans la cour des petits. Il a réparé lui-même de façon temporaire un des trous. Il remarque que depuis le mois de juin, les trous rouillés s'agrandissent et se multiplient. Mme Couillard affirme avoir fait la demande à la Ville et aux ressources matérielles de la Commission scolaire pour une réparation. Le module tarde à être réparé.

Les membres du Conseil d'établissement décident de faire une résolution qui sera transférée conjointement à la Ville de St-Augustin et à la Commission scolaire dès cette semaine (voir annexe 1 pour la résolution adoptée à l'unanimité : **C.E.-25-15-16-013**).

### 8. Levée de l'assemblée

Mme Marie-Christine Côté propose la levée de l'assemblée à 22h05 et est appuyée par Mme Valérie Deilhes.

---

Lyne Watier, présidente

---

Marie-Andrée Couillard, directrice

Secrétaire : Marie-Christine Côté

Résolution adoptée par le Conseil d'établissement  
de l'école Les Bocages le mardi 6 octobre 2015

ÉCOLE LES BOCAGES, 4832 DES LANDES, ST-AUGUSTIN-DE-DESMANRES

CONSIDÉRANT les bris constatés au module de jeu avec glissade se trouvant à l'arrière de la cour de l'école Les Bocages, située au 4832 rue des Landes à St-Augustin-de-Desmaures ;

CONSIDÉRANT les risques élevés de blessures chez les élèves de l'école et les enfants fréquentant le parc lors des congés ;

CONSIDÉRANT la demande déjà adressée par la direction de l'école auprès des instances concernées, soit la Ville de St-Augustin et la Commission scolaire des Découvreurs ;

IL EST PROPOSÉ par M. Félix Meisels de demander à la Ville de St-Augustin la réparation immédiate de la glissade afin d'assurer la sécurité des enfants.

Résolution adoptée à l'unanimité par le Conseil d'établissement de l'école Les Bocages le 6 octobre 2015. **C.E.-25-15-16-013**

---

Lyne Watier, présidente

---

Marie-Andrée Couillard, directrice